



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCACTION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°08/2017/MT
Affectation de la réserve parlementaire 2017
du Sénateur Antoine KARAM.**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°08/2017/MT

Affectation de la réserve parlementaire 2017 du Sénateur Antoine KARAM.

La commune de Montsinéry-Tonnégrande s'est engagée depuis 2008, dans une politique sportive afin d'assurer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire communal.

A cet effet, hormis les subventions versées chaque année aux associations dans le domaine sportif, la commune a investi pour environ 1 553 000 € pour la réhabilitation et la création d'infrastructures sportives à savoir : la réhabilitation du plateau sportif de montsinéry (125 000 €), la création d'un boulodrome (20 000 €) et d'une aire de jeux (8 000 €) au bourg de Tonnégrande, la création du centre nautique Terre rouge à Montsinéry (1 400 000 €). De plus, le projet de couverture du plateau sportif de Montsinéry dont le financement a été validé en 2016, est en cours (303 900 €).

Aussi, dans la continuité de cette volonté politique, la commune de Montsinéry-Tonnégrande envisage de réhabiliter la pelouse de son stade municipal de football créé depuis les années 1970.

En effet, ce stade classé au 5^{ème} niveau depuis 2014 par la Fédération Française de Football (F.F.F.), est fréquenté par le club de football local qui dispose de plus en plus de jeunes licenciés dans toutes les catégories et ce, en raison de l'explosion démographique sur le territoire. Il convient donc de rénover ce terrain qui est un vecteur essentiel de rassemblement et de canalisation de notre jeunesse.

Le coût d'objectif de ce projet qui ne dispose d'aucun financement à ce jour, est de 50 000 €.

A ce titre, faisant suite à la correspondance du Sénateur Antoine KARAM en date du 14 février 2017, concernant l'attribution de sa dotation d'action parlementaire de 10 000 € à la commune, il est souhaitable d'affecter la totalité de cette somme au projet de réhabilitation de la pelouse du stade municipal.

Le montant de la dotation d'action parlementaire ne doit pas dépasser 50% du montant hors taxe du projet et la totalité des subventions cumulées ne doit pas excéder 80% du montant total du projet.

